

REPUBLIQUE GABONAISE

Union - Travail - Justice



**MISSION MINISTERIELLE
SALUBRITE PUBLIQUE**

PROJET ANNUEL DE PERFORMANCE

ANNEXE A LA LOI DE FINANCES 2025

Les PAP sont présentés dans des documents mission par mission.

La mission récapitule les crédits (y compris les fonds de concours et attributions de produits attendus) et les moyens (emplois) alloués à une politique publique.

La présentation de chaque mission détaille :

- la présentation du périmètre de la mission ;
- les principaux textes concernant la politique publique à mettre en œuvre et l'organisation administrative prévue ;
- les principales réformes ;
- les objectifs les plus représentatifs de la mission ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et action, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement ;
- le récapitulatif des propositions d'allocation de crédits par programme et titre, en distinguant les autorisations d'engagement des crédits de paiement

Chaque programme constitutif de la mission est ensuite détaillé. La présentation de chaque programme détaille :

La présentation du cadrage stratégique du programme :

- la présentation du périmètre du programme, son articulation avec d'autres programmes, et les pilotes et les différents acteurs du programme ;
- la structuration du programme, sa segmentation en actions et la présentation de chaque action ;
- l'analyse stratégique du contexte et du champ du programme ;
- les enjeux qui en ressortent pour l'administration gabonaise ;
- les objectifs stratégiques du programme avec le type de finalité du résultat visé, le(s) résultat(s) annuel(s) attendu(s), les indicateurs d'évaluation, les éléments clés de stratégie d'action annuelle, et les contributions des opérateurs et des principaux partenaires.

La présentation des moyens du programme et des dépenses fiscales associées :

- les crédits, constitués d'autorisations d'engagement (AE) et de crédits de paiement (CP), sont détaillés selon la nomenclature par destination (programmes et actions) et par nature (titres) ;
- le cas échéant, les dépenses fiscales rattachées au programme sont indiquées ainsi que leur évaluation ;
- les propositions relatives aux emplois de l'administration et aux emplois des opérateurs de l'Etat sont présentées en effectifs.

La justification des crédits au premier franc CFA

- les crédits sont justifiés, titre par titre, dès le premier franc CFA demandé.

TABLE DES MATIERES

AVANT-PROPOS	2
PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION	5
PERIMETRE DE LA MISSION	5
DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION	5
PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE	6
PRINCIPALES REFORMES	6
RECAPITULATION DES CREDITS	10

MISSION SALUBRITE PUBLIQUE

PRESENTATION STRATEGIQUE DE LA MISSION

Le Ministre chargé du compte d'affectation spéciale (CAS) « Salubrité Publique » est le **MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DE LA SECURITE.**

PERIMETRE DE LA MISSION

Le compte d'affectation spéciale « Salubrité Publique » est créé conformément à l'article 50 de la loi organique 20/2014 du 21 mai 2015 relative aux lois de finances et à l'exécution du budget (LOLFEB) qui dispose que certaines recettes peuvent être directement affectées à certaines dépenses, notamment lorsqu'un lien économique réel existe entre une recette donnée et la dépense qu'elle finance ou lorsqu'un bailleur de fonds veut destiner un financement à un objet précis. Ces affectations prennent la forme de budgets annexes, de comptes spéciaux ou de procédures particulières au sein du budget général, d'un budget annexe ou d'un compte spécial.

Les comptes spéciaux comprennent les comptes d'affectation spéciale et les comptes de commerce. Il constitue une mission au sens de l'article 37 de la LOLFEB et leurs crédits sont spécialisés par programme (article 52).

Cette mission de service public est mise en œuvre par le ministère en charge des collectivités locales, en collaboration avec les départements ministériels concernés. Il a pour missions principales, entre autres, d'assister les collectivités locales dans l'organisation et le fonctionnement des services publics industriels et commerciaux, notamment la gestion des déchets.

Le CAS «**Salubrité Publique** » vise à répondre à l'ensemble des besoins et des attentes des populations en matière de propreté du cadre de vie et du ramassage des ordures ménagères

Le CAS «**Salubrité Publique** » est alimenté principalement par les ressources issues du prélèvement assis sur le montant hors taxes de la facture d'électricité au taux de 7% appelée Contribution pour les Ordures Ménagères. Les recettes et les dépenses du CAS sont fixées chaque année par la loi de finances.

Ledit CAS est porté essentiellement par le programme Assainissement et Gestion des Déchets

DECLINAISON OPERATIONNELLE DE LA MISSION

La cartographie de la mission 63 CAS Promotion du sport est résumée dans le tableau ci-dessous :

Cartographie	Nombre de BOP		Nombre d'UO		Nombre d'opérateurs	Autres établissements publics (1)
	Niveau central	Niveau déconcentré	Niveau central	Niveau déconcentré		
Programme Assainissement et Gestion des déchets	01	00	02	00	03	01 (Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie)
Total	01	00	02	00	03	01

- (1) Il s'agit du nombre d'établissements publics de l'Etat recevant une subvention mais n'ayant pas le statut d'opérateur de l'Etat

PRINCIPAUX TEXTES DE REFERENCE

Les principaux textes recensés pour la mission « Salubrité Publique » sont :

- la loi organique n°01/2014 du 15 juin 2015 relative à la décentralisation ;
- la loi n°047/2018 du 30 janvier 2019 déterminant les ressources et les charges de l'Etat pour l'année 2019 ;
- la loi n°14/96 du 6 juin 1996 portant réorganisation territoriale de la République Gabonaise ;
- le décret n°0333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation ;
- le décret n°0342/PR/MISPID du 03 juillet 2015 portant création et organisation de la direction générale des collectivités locales ;
- le décret n° 0076/ PR du 11 juin 2019 portant création et organisation d'un Haut-Commissariat à l'Environnement et au Cadre de Vie à la Présidence de la République.

PRINCIPALES REFORMES

Les principales réformes visent essentiellement l'accompagnement des collectivités locales dans leurs stratégies d'assainissement et l'efficacité dans la gestion des déchets.

OBJECTIF N°1 : Etre parvenu d'ici à 2027 à mettre en place une politique publique en matière de salubrité.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir procédé à la collecte des données en matière de salubrité publique dans 12 communes.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir élaboré une loi d'orientation en matière de salubrité publique en collaboration avec les administrations concernées.

Intitulé	Unité	2022 Réalisation PAP	2023 Prévision PAP	2023 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de communes ayant fait l'objet de collecte de données	Nombre	9	N/A	N/A	3	12	52
Taux d'avancement de l'élaboration du projet de loi	%	17	N/A	N/A	6	23	100

Source de données : Direction Générale des Collectivités Locales

Précisions méthodologiques
Définition et mode de calcul des indicateurs
Indicateur 1 : Simple décompte.

Indicateur 2 : Cet indicateur mesure le processus d'élaboration du projet de loi d'orientation en matière de salubrité publique.

Eléments clés de la stratégie d'action

- Collecter les données en matière de salubrité publique.
- Organiser les rencontres de concertation avec les administrations concernées.
- Mettre en place un comité ad hoc pour la rédaction du projet de loi d'orientation en matière de salubrité publique.

OBJECTIF N°2 : A l'horizon 2027, doter les communes des centres de traitement et de valorisation des déchets

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficacité de l'Administration

Résultat annuel :

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir identifié des sites potentiels.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réalisé les études de faisabilité pour la construction de 9 centres de stockage et de valorisation des déchets.

Intitulé	Unité	2022 Réalisation PAP	2023 Prévision PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de site potentiel identifié	Nombre	9	N/A	N/A	9	12	52
Nombre d'études de faisabilité réalisées	Nombre	N/A	N/A	N/A	9	12	52

Source de données : Direction Générale des Collectivités Locales

Précisions méthodologiques

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs 1 et 2 sont déterminés à partir d'un simple décompte.

Éléments clés de la stratégie d'actions

- Organiser les réunions de concertation avec les parties prenantes.
- Effectuer les visites de terrains.
- Sélectionner un site potentiel.
- Elaborer les termes de référence.
- Lancer les appels à candidature.
- Recruter un cabinet d'études

OBJECTIF N°3 : A l'horizon 2027, doter les communes de centre de tri des ordures ménagères aux points d'apport volontaires.

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultat annuel

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir identifié des sites potentiels.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réalisé les études de faisabilité pour l'installation des centres de tri

Intitulé	Unité	2022 Réalisation PAP	2023 Prévision PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre de site potentiel identifié	Nombre	N/A	N/A	N/A	9	25	52
Nombre d'études de faisabilité réalisées	Nombre	N/A	N/A	N/A	3	25	52

Source de données : Direction Générale des Collectivités Locales

Précisions méthodologiques

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs 1 et 2 sont déterminés à partir d'un simple décompte.

Eléments clés de la stratégie d'action

- Organiser les réunions de concertation avec les parties prenantes.
- Effectuer les visites de terrains.
- Sélectionner un site potentiel.
- Elaborer les termes de référence.
- Lancer les appels à candidature.
- Recruter un cabinet d'études.

OBJECTIF N°4 : A l'horizon 2027, renforcer les capacités des collectivités locales en matière d'assainissement et gestion des déchets

Type de finalité des résultats visés

- Efficacité socio-économique
- Qualité de service rendu aux usagers
- Efficience de l'Administration

Résultats annuels

- **Résultat annuel attendu 1** : avoir organisé quatre (4) ateliers de renforcement des capacités en matière d'assainissement et de gestion des déchets.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir doté les collectivités locales en matériel de voirie.
- **Résultat annuel attendu 2** : avoir réalisé les études de faisabilité pour l'installation des centres de tri.

Indicateurs

Intitulé	Unité	2022 Réalisation PAP	2023 Prévision PAP	2024 Prévision PAP	2025 Cible	2026 Prévision	Cible Echéance pluriannuelle 2027
Nombre d'ateliers de renforcement des capacités organisées	Nombre	N/A	N/A	N/A	9	12	52
Nombre de dotations en matériel de voirie alloués aux collectivités locales	Nombre	N/A	N/A	N/A	3	12	52

Source de données : Direction Générale des Collectivités Locales

Précisions méthodologiques

Définition et mode de calcul des indicateurs

Les indicateurs 1 et 2 sont déterminés à partir d'un simple décompte.

Éléments clés de la stratégie d'action

- Mettre en place un groupe de travail.
- Choisir les modules de formation.
- Choisir les intervenants.
- Evaluer les coûts de formation.
- Organiser les ateliers de renforcement des capacités.
- Réceptionner les besoins des collectivités locales en matériel de voirie.
- Lancer les appels d'offre pour l'acquisition des matériels de voirie.
- Doter les collectivités locales des matériels de voiries.

RECAPITULATION DES CREDITS

RECAPITULATION DES CREDITS EN RECETTES ET EN DEPENSES

RECETTES	Ouvertes en LF pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027	DEPENSES	Ouvertes en LF pour 2024	Demandées en LF pour 2025	Demandées en LF pour 2026	Demandées en LF pour 2027
Salubrité publique					Salubrité publique				
Titre 4 : contribution pour les ordures ménagères	8 989 435 702	5 741 812 919	5 741 812 919	5 741 812 919	Titre 3 : dépenses des biens et services	1 832 888 155	1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
					Titre 4 : dépenses de transfert	5 864 565 871	3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061
					Titre 5 : dépenses d'investissement	1 291 981 676	825 226 112	825 226 112	825 226 112
TOTAL RECETTES	8 989 435 702	5 741 812 919	5 741 812 919	5 741 812 919	TOTAL DEPENSES	8 989 435 702	5 741 812 919	5 741 812 919	5 741 812 919

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET ACTION

Numéro et intitulé du programme et de l'action	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LF pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
67.607 Assainissement et gestion des déchets	8 989 435 702	5 741 812 918	-	5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918	8 989 435 702	5 741 812 918	-	5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918
67.607.1 Assainissement	1 363 981 676	1 170 718 745	-	1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745	1 363 981 676	1 170 718 745	-	1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
67.607.2 Gestion des déchets	7 625 454 026	4 571 094 173	-	4 571 094 173	4 571 094 173	4 571 094 173	7 625 454 026	4 571 094 173	-	4 571 094 173	4 571 094 173	4 571 094 173
Total pour la mission Salubrité publique	8 989 435 702	5 741 812 918	-	5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918	8 989 435 702	5 741 812 918	-	5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918

(2) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB) ;
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de la LOLFEB).

RECAPITULATION DES CREDITS PAR PROGRAMME ET TITRE

Numéro et intitulé du programme	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LFI (1) pour 2024	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026	Ouvertes en LFI(1) pour 2023	Demandées pour 2024			Prévisions 2025	Prévisions 2026
		Budget hors ADP (a)	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024 (b)	Budget y compris ADP (a)+(b)				Budget hors ADP (a)	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2024 (b)	Budget y compris ADP (a)+(b)		
67.607 : Assainissement et gestion des déchets	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112
Total pour la mission Salubrité publique	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de l

PRESENTATION DES CREDITS PAR ACTION ET PAR TITRE

Actions et titres	Autorisations d'engagement						Crédits de paiement					
	Ouvertes en LF (1) pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027	Votés en LFR pour 2024	Demandées pour 2025			Prévisions 2026	Prévisions 2027
		Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP				Montant hors ADP	FDC, ADP (2) et autres ressources prévues en 2025	Montant y compris ADP		
67.607.1: Assainissement	1 363 981 676	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745	1 363 981 676	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
Titre 3. Dépenses de biens et services	72 000 000	117 071 875		117 071 875	117 071 875	117 071 875	72 000 000	72 000 000		117 071 875	117 071 875	117 071 875
Titre 4. Dépenses de transfert		228 420 759		228 420 759	228 420 759	228 420 759		273 492 633		228 420 759	228 420 759	228 420 759
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112
67.607.2 :Gestion des Déchets	7 625 454 026	4 571 094 173		4 571 094 173	4 571 094 173	4 571 094 173	7 625 454 026	4 571 094 173		4 571 094 173	4 571 094 173	4 571 094 173
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 760 888 155	1 053 646 870		1 053 646 870	1 053 646 870	1 053 646 870	1 760 888 155	1 055 568 043		1 053 646 870	1 053 646 870	1 053 646 870
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 517 447 303		3 517 447 303	3 517 447 303	3 517 447 303	5 864 565 871	3 515 526 130		3 517 447 303	3 517 447 303	3 517 447 303
Total pour le programme Assainissement et gestion des déchets	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918	8 989 435 702	5 741 812 918		5 741 812 918	5 741 812 918	5 741 812 918
Titre 3. Dépenses de biens et services	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745	1 832 888 155	1 170 718 745		1 170 718 745	1 170 718 745	1 170 718 745
Titre 4. Dépenses de transfert	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061	5 864 565 871	3 745 868 061		3 745 868 061	3 745 868 061	3 745 868 061
Titre 5. Dépenses d'investissement	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112	1 291 981 676	825 226 112		825 226 112	825 226 112	825 226 112

(1) FDC : fonds de concours (article 57 alinéa 2 de la LOLFEB)
ADP : attributions de produits (article 57 alinéa 4 de l